

EPIDOR

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

AVIS AUX USAGERS n°2025 - 421

RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION

Pris en application de l'Arrêté préfectoral en date du 26/05/2025

Communes : Castelnau-la-C., Vézac, Beynac-et-C. , St Vincent de C. **Département :** Dordogne

Rivière : Dordogne

Date de début : 25 mai 2025

Date de fin : Indéterminé

Evènement : Restriction de la navigation sous les arches du pont de Fayrac et du pont de Pech.

Pour assurer la sécurité des usagers, le Préfet de la Dordogne a décidé de **restreindre temporairement la navigation au niveau du pont de Fayrac et du pont de Pech** comme mentionné sur les panneaux en berge apposés en amont et en aval du chantier ainsi que sur les ouvrages.

L'emprunt de la servitude de marchepied est interdit dans l'enceinte du chantier.

Nous vous conseillons d'en informer vos clients et/ou usagers pour qu'ils empruntent les arches autorisées et de rappeler que le chantier ainsi que les estacades sont interdits au public.



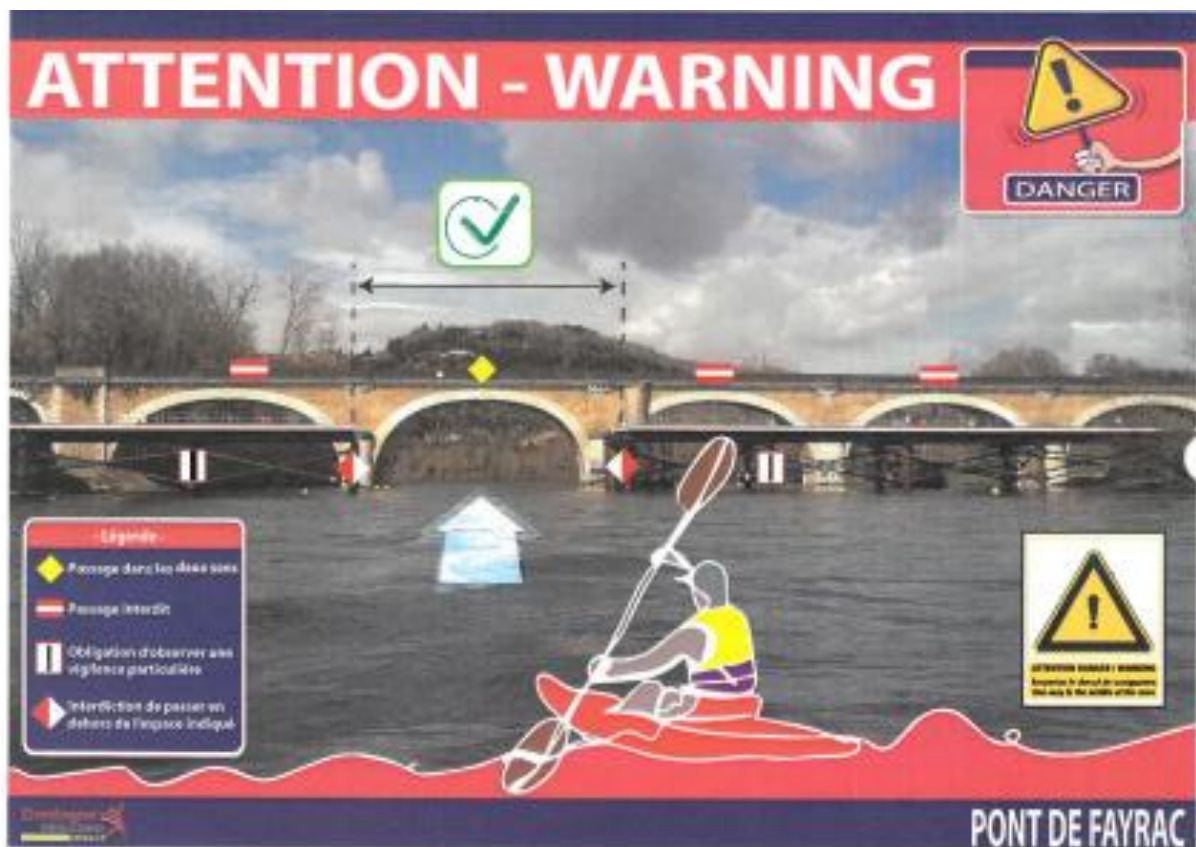
EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

7, Place de la Laïcité - 24250 Castelnau-la-Chapelle - www.eptb-dordogne.fr

Service du Domaine Public Fluvial

Tél 05 57 51 06 53 - Fax 05 53 28 29 60 - dpf@eptb-dordogne.fr - www.dpf-dordogne.fr





EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

7, Place de la Laïcité - 24250 Castelnau-la-Chapelle - www.eptb-dordogne.fr

Service du Domaine Public Fluvial

Tél 05 57 51 06 53 - Fax 05 53 28 29 60 - dpf@eptb-dordogne.fr - www.dpf-dordogne.fr

